

MÉMO UTILISATEURS PORTAIL FAMILLE RENTRÉE 2021

Le Compte Famille devient un Portail Famille

Votre enfant est inscrit dans une école de Cestas.

Un « Compte Famille », accessible depuis le site internet de la commune, permettant de gérer la réservation des services périscolaires et extrascolaires et de régler en ligne est automatiquement créé au nom du titulaire que vous avez désigné lors de l'inscription scolaire.

À partir du 1^{er} juin 2021, il sera également possible d'y modifier et valider les informations de votre « Dossier Famille ». Grâce à de nouvelles fonctionnalités, le renouvellement annuel des droits d'accès aux services périscolaires et extrascolaires se fera désormais de manière dématérialisée, directement en ligne, sans avoir à renvoyer de dossier papier. Votre dossier devra être validé pour le **15 août 2021 au plus tard**.

À noter : les familles n'ayant pas accès à internet pourront continuer à retourner un dossier papier disponible sur demande.

Autre nouveauté : à condition d'en faire la demande auprès du service Education, dès la rentrée 2021, chaque parent des familles séparées ne demeurant pas à la même adresse pourra bénéficier de son propre compte pour accéder au Portail Famille et procéder ainsi aux réservations pour ses jours de garde, mettre à jour les informations liées à son compte et régler en ligne.

Le service Éducation se tient à votre disposition pour vous aider dans la prise en main de ces nouvelles modalités. Une FAQ sera mise en ligne prochainement.

CONTACT :

- ▶ **PAR MAIL** : affaires.scolaires@mairie-cestas.fr
- ▶ **EN MAIRIE** : au guichet unique dans le hall de l'hôtel de ville
- ▶ **PAR TÉLÉPHONE** : au 05 56 78 84 80

ACCÈS AU PORTAIL FAMILLE

Rendez-vous sur le site de la mairie <https://www.mairie-cestas.fr> rubrique Portail Famille en page d'accueil ou à l'adresse <https://cestas.cartepius.fr>.


■ COMMENT S'AUTHENTIFIER ?

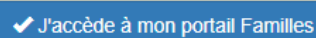
Lors de votre 1^{ère} connexion, vous devez saisir l'identifiant et le mot de passe qui vous ont été fournis par le service Éducation.

Si vous êtes déjà usager du **Compte Famille**, vous devez saisir votre identifiant et votre mot de passe habituels. Ils ne changent pas d'une année scolaire à l'autre.

Lors de votre première connexion,

vous devrez saisir un mot de passe personnalisé respectant les règles affichées. **Ce mot de passe sera ensuite crypté et ne sera accessible qu'à vous.**

▶ Saisissez le  mot de passe souhaité et confirmez-le
▶ Cliquez sur



La mention « *Le mot de passe a bien été enregistré* » s'affiche.

▶ Cliquez alors sur

Il vous sera alors demandé de consulter le « RGPD » et les « Conditions générales d'utilisation du portail », puis de cocher les cases indiquant que vous avez pris connaissance de ces documents.

Règlement intérieur

Vous devez cocher la case indiquant que vous avez pris connaissance du règlement intérieur puis validez et signez la fiche en indiquant votre nom, le lieu, la date et l'heure.

Si vous avez plusieurs enfants inscrits, leur nom est indiqué en haut de la page et vous devez cliquer sur « Accéder à la fiche » pour valider et signer pour chacun d'entre eux.

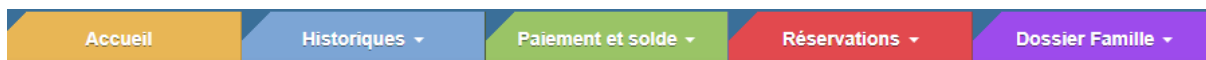
A noter : en cas d'oubli ou de perte de ce mot de passe, vous pourrez cliquer sur « **Réinitialiser votre mot de passe** ». Vous devrez alors saisir l'identifiant et l'adresse mail fournis au service Education lors de l'inscription. Si les informations saisies sont correctes, un lien permettant de réinitialiser votre mot de passe vous sera envoyé par le serveur.


En cas d'absence de réception de ce lien, vérifiez dans vos messages indésirables.

Une plaquette détaillant cette procédure est disponible sur le site internet, rubrique Portail Famille en page d'accueil.


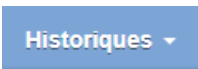

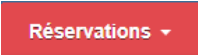

Les différents onglets disponibles

Sur un ordinateur, les différentes options sont affichées ainsi :



Sur une tablette ou un téléphone, pour accéder à ces options, vous devez cliquer sur  (en haut à droite de l'écran) et les options s'afficheront ainsi :



-  Permet de visualiser la page d'accueil sur laquelle la collectivité peut afficher des informations diverses, pensez à les consulter.
-  Permet de visualiser l'historique de vos consommations et de vos paiements sur le mois en cours et le mois précédent
-  Permet de consulter le solde de votre compte et d'effectuer un règlement.
-  Permet de consulter vos réservations et d'effectuer ou d'annuler des réservations.
-  NOUVEAUTÉ : Permet de consulter et modifier votre profil (mot de passe, adresse mail) et de consulter et renseigner votre dossier famille (fiche famille, contacts, assurance, autorisations, fiche santé).

Comment modifier votre mot de passe, votre adresse mail ?

Vous pouvez modifier votre mot de passe et votre adresse mail depuis l'onglet [Dossier Famille / Profil Utilisateur](#). L'adresse mail est importante : c'est sur celle-ci que vous recevrez le compte-rendu de vos réservations et le ticket de paiement lorsque vous effectuerez des règlements en ligne. Vous pouvez saisir plusieurs adresses mail en les séparant par un point-virgule. Si vous réglez par carte bancaire, seule la première adresse mail renseignée sera prise en compte.



Pour vous déconnecter

A droite de ce bouton, vos nom et prénom sont affichés. Sont également affichés :

- ▶ La structure que vous consultez. Si plusieurs structures sont présentes sur le site, il suffit de cliquer sur le menu déroulant pour changer de structure
- ▶ La date de dernière mise à jour du site.

Cliquez sur le bouton rouge pour fermer la session.



■ EN RÉSUMÉ,



Pour valider les droits d'accès aux services périscolaires de mon enfant, je complète mon dossier Famille en suivant les étapes ci-dessous :

1 JE ME MUNIS DE MON IDENTIFIANT ET DE MON MOT DE PASSE

- celui de l'an dernier si j'étais déjà titulaire d'un Compte Famille en 2020/2021,
- celui fourni par le service Éducation si je suis nouvellement inscrit.

2 JE PREPARE LES DOCUMENTS QUI ME SERONT DEMANDÉS en les téléchargeant sur mon ordinateur (2 Mo maxi par fichier):

Documents à renouveler chaque année :

- Justificatif de domicile de moins de deux mois,
- Attestation d'assurance pour l'année scolaire à venir,
- Avis d'imposition si je suis résident de la commune, que je souhaite le calcul de mon quotient familial et que je ne l'ai pas encore fourni en 2021,
- En cas de PAI, le certificat médical établi par mon médecin et une photo de mon enfant.

Documents à transmettre uniquement en cas de changement de situation :

- Pages du carnet de santé si des rappels de vaccination ne sont pas indiqués sur la fiche Santé,
- Jugement de divorce s'il est intervenu depuis l'inscription à l'école (pages concernant l'autorité parentale et la garde de l'enfant)

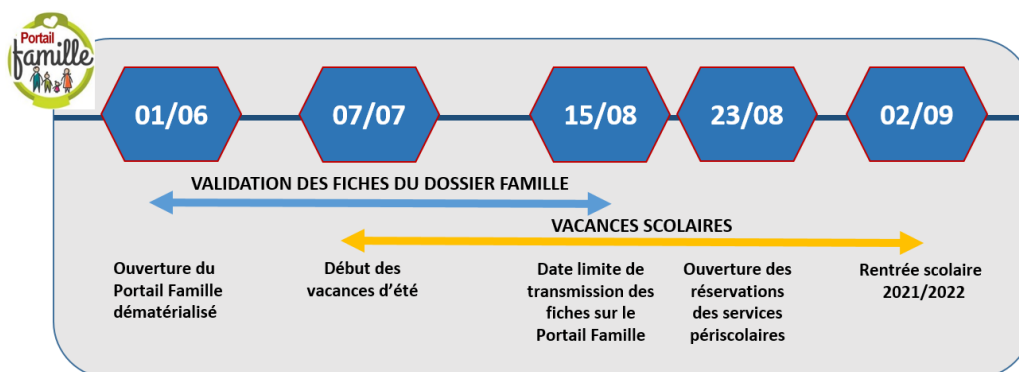
3 JE ME CONNECTE AU PORTAIL FAMILLE en tapant l'adresse <https://cestras.carteplus.fr> ou en passant par le site de la mairie www.mairie-cestras.fr rubrique Portail Famille en page d'accueil. Je renseigne mon identifiant et mon mot de passe puis je sélectionne l'onglet violet « Dossier Famille ».

Dossier Famille ▾

4 JE VALIDE TOUTES MES FICHES entre le 1^{er} juin et le 15 août 2021 et télécharge les documents demandés (infos en page 10 du Guide utilisateurs disponible en ligne).

A noter : tous les éléments avec un astérisque (*) sont à renseigner.

5 JE RESERVE la restauration, l'accueil du matin et du soir ainsi que le centre de loisirs du mercredi pour la période de 2 septembre au 22 octobre 2021 à **partir du lundi 23 août** (et au moins 3 jours à l'avance pour le jour de la rentrée scolaire).



CONTACT :

- ▶ **PAR MAIL :** affaires.scolaires@mairie-cestras.fr
- ▶ **EN MAIRIE :** au guichet unique dans le hall de l'hôtel de ville
- ▶ **PAR TÉLÉPHONE :** au 05 56 78 84 80